

Lettre d'information

Vendredi 19 septembre 2025



Problèmes de voisinage : nos conseils pour vous défendre

Voisin bruyant, haie envahissante, partie commune occupée sans autorisation...

Les conflits de voisinage empoisonnent vite le quotidien, que l'on habite en copropriété ou en maison individuelle.

Pour vous aider à défendre vos droits et préserver de bonnes relations, l'Institut national de la consommation vous rappelle la réglementation en la matière.

Les arbres plantés chez votre voisin sont trop hauts et trop proches de votre terrain



Vous avez des voisins bruyants et n'arrivez pas à régler la situation amiablement

Actualités



Assurance habitation : êtes-vous bien couvert ?

Incendie, dégât des eaux, cambriolage... Personne n'est à l'abri. Vérifiez que votre assurance habitation est adaptée à votre situation pour éviter les mauvaises surprises.

[Voir la vidéo](#)

Couples mariés ou pacsés, votre prélèvement à la source évolue

Si vous êtes marié ou pacsé, une déclaration de revenus commune est nécessaire. Avant, le taux de prélèvement à la source était identique pour les deux. Depuis le 1^{er} septembre 2025 les règles ont changé.

[Lire l'article](#)

Louer son premier logement : les bons réflexes

Louer un logement pour la première fois est une étape excitante... mais parfois pleine de pièges ! Localisation, bail, état du logement : mieux vaut bien s'informer avant de signer.

[Voir la vidéo](#)

Inaction de l'État face au Dieselgate - La CLCV saisit la justice

L'association de consommateurs, France Nature Environnement et ClientEarth poursuivent l'État pour son inaction sur le Dieselgate. 8 000 vies sont en jeu.

[Lire le communiqué de presse](#)

Institut National de la Consommation
76, avenue Pierre Brossolette
92240 MALAKOFF



Cet e-mail a été envoyé à {{ contact.EMAIL }} car vous vous êtes abonné à la lettre d'information du site de l'Institut national de la consommation ([mentions légales](#)). Vous pouvez mettre fin à ces envois en cliquant sur le lien de désinscription situé au bas de ce mail. Vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, de limitation, de portabilité, d'opposition ou d'effacement de vos données en nous écrivant à l'adresse dpo@inc60.fr.

A tout moment, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la Cnil.
[Se désinscrire](#)